

CHANTIERS JEUNES



2026

Contrat d'engagement

PREAMBULE

Depuis plusieurs années, le C.C.A.S de Dieulouard propose en collaboration avec les Services Techniques de la ville, les Chantiers Jeunes. Cette année trois semaines de travaux divers seront présentées.

La participation aux Chantiers Jeunes représente une vraie opportunité de vivre un moment de partage avec d'autres adolescents tout en donnant de son temps pour un projet d'intérêt général.

Article 1 : Public concerné et mesures d'inscription

Les Chantiers Jeunes visent un public âgé au minimum de 13 ans et au maximum de 17 ans, habitant à Dieulouard. Le jeune qui souhaite y participer doit être motivé, volontaire et dévoué afin de réaliser au mieux le projet qui lui sera confié.

Les chantiers jeunes seront organisés aux dates suivantes :

- Vacances d'été : semaines du 06 au 10 juillet, du 13 au 17 juillet et du 20 au 24 juillet 2026.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 01/05/2026

Clôture-le 12/06/ 2026

Démarches d'inscription :

Faire parvenir au C.C.A.S. (8 rue Saint Laurent 54380 DIEULOUARD) :

- LE PRESENT CONTRAT D'ENGAGEMENT COMPLETE, DATE ET SIGNE (EN 2 EXEMPLAIRES)
- LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX CHANTIERS JEUNES 2021 ET LA LETTRE DE MOTIVATION (page6)
- L'AUTORISATION PARENTALE CHANTIERS JEUNES (page 7)
- UNE COPIE RECTO/VERSO DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Attention :

Les candidatures seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée jusqu'à atteindre l'effectif maximal de 4 participant(e)s par semaines (au-delà, la commune sera dans l'obligation de refuser les candidatures pour des raisons de sécurité).

Après étude des candidatures, une invitation (réunion d'information) est envoyée aux candidat(e)s retenu(e)s. Les jeunes non retenus en sont informés par courrier et sont placés sur liste d'attente (en cas de désistement).

La priorité est donnée aux jeunes dont c'est la première participation.

La présence à la réunion d'information est obligatoire, sous peine d'annulation de l'inscription (sauf motif valable).

Chantiers Jeunes 2026	Contrat d'engagement et dossier d'inscription	2	/	8
-----------------------	-----------------------------------------------	---	---	---



Article 2 : Nature des travaux réalisés par les jeunes

Les projets sont définis à l'avance en fonction des besoins de la Ville de Dieulouard par une commission qui réunit le Maire, la Vice-Présidente du C.C.A.S et les responsables des Services Techniques.

La difficulté des travaux est établie en fonction de l'âge et de la morphologie des participants.

Pour exemple, les derniers chantiers réalisés :

- ⇒ Remise en état et en peinture d'un locotracteur sur le parking de la gare SNCF,
- ⇒ Remise en peinture des grilles et murs du cimetière,
- ⇒ Remise en peinture des grilles des écoles.

Article 3 : Horaires de travail et durée des chantiers jeunes (sauf dispositions particulières)

25 h de travail effectif sont à réaliser.

Les chantiers sont organisés sur une semaine de 5 jours (lundi au vendredi).

Les jeunes ont un temps de travail quotidien de 5 heures (8h à 13h). Sauf semaine exceptionnelle avec jour férié.

Chaque matin, le rendez-vous est donné à 8 heures à un endroit fixé au préalable.

Une pause avec collation fournie par la ville est prévue à 10 heures sur le lieu du chantier.

Article 4 : Le rôle de l'encadrant technique et du référent animation

Référent technique :

Le référent technique est un agent des services techniques de la commune. Il est chargé de la sécurité des participants, du bon déroulement des travaux, il doit être à l'écoute et développer une ambiance amicale car il ne faut pas perdre de vue que les Chantiers Jeunes constituent avant tout une animation jeunesse.

Référent animation :

En amont des Chantiers Jeunes, le référent animation est chargé de la logistique et des aspects administratifs. Lors des semaines de Chantiers Jeunes, il s'assure que les jeunes évoluent en sécurité et que le chantier se déroule sans problème.

Contact : Fabrice FLEURANCE au 03.83.23.57.18 ou f.fleurance@dieulouard.fr

Article 5 : Les engagements des jeunes

Pour la bonne exécution du chantier et afin que les chantiers soient réellement pédagogiques, chaque jeune s'engage dans le cadre de ce contrat moral à :

- Respecter les horaires de travail définis : **8 h / 13 h** (aucun retard, sauf motif valable, n'est admis)
- Respecter les lieux, les consignes données (et notamment celles concernant la sécurité), le personnel encadrant ainsi que les autres participants
- Observer une assiduité constante au cours du chantier
- Faire part de toute difficulté liée au chantier en contactant **le référent animation**

Les comportements portant préjudice au bon déroulement du Chantier Jeunes, les écarts de langage volontaires et/ou répétés ou tout autre manquement constaté pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive, sans versement de chèque cadeau.

L'investissement personnel de chaque participant(e) est un point important de la réussite du projet. La priorité est donnée au respect de chacun.

Chantiers Jeunes 2026	Contrat d'engagement et dossier d'inscription	3	/	8
-----------------------	-----------------------------------------------	---	---	---

Article 6 : Les engagements du C.C.A.S. et de la Ville de Dieulouard

La Ville de Dieulouard s'engage, pour l'opération des Chantiers Jeunes, à :

- ✓ Encadrer les participants pour que les projets se déroulent dans les meilleures conditions possibles en apportant son soutien et des conseils techniques pour la bonne exécution des travaux,
- ✓ L'accompagnement des jeunes sur les trajets aller et retour entre le Centre Technique Municipal et le site du Chantier Jeunes,
- ✓ Fournir à chaque candidat(e) les équipements de travail de base : gants de travail, chaussures de sécurité et combinaison jetable en papier si nécessaire pour lui assurer un travail fait dans des conditions de sécurité satisfaisantes et optimales. En revanche, il faudra prévoir des vêtements spécifiques à l'accomplissement de tâches qui peuvent avoir un caractère salissant,
- ✓ Fournir le matériel et l'outillage nécessaires à la réalisation des missions,
- ✓ Distribuer une collation à chaque participant(e) tous les matins vers 10 heures,
- ✓ Offrir un déjeuner dans un restaurant local le dernier jour de la semaine,
- ✓ Offrir des chèques cadeaux d'une valeur de 100 € à dépenser dans une sélection de grandes enseignes et grands magasins (le C.C.A.S. se réserve le droit d'offrir un chèque cadeau d'une autre enseigne).

*** : Les chèques cadeaux sont uniques et non nominatifs. De ce fait, il est recommandé de bien les conserver car, en cas de perte, aucuns autres exemplaires ne pourront être délivrés. Son montant peut être dépensé en plusieurs fois. Sa délivrance se fera contre signature d'un récépissé.**

Article 7 : Sécurité et secours

Lors de votre inscription, les parents des participants doivent obligatoirement fournir les éléments suivants :

- ✓ Le numéro de téléphone des parents ou de la personne à prévenir,
- ✓ Les coordonnées du médecin traitant,
- ✓ Une autorisation d'hospitalisation de l'enfant en cas d'urgence.

En cas de problème de santé ou d'accident pendant le temps de travail des jeunes, il sera fait appel au médecin traitant ou aux services d'urgence, la famille sera immédiatement prévenue.

Faute de la présence d'un parent, le jeune sera accompagné par un agent municipal lors d'un transport à l'hôpital avec le SAMU ou les pompiers et ceci uniquement si l'accident a eu lieu pendant le Chantier Jeunes. Aussi, pour permettre de prévenir les parents ou les responsables de l'enfant, il est impératif de communiquer tout changement de numéro de téléphone à la mairie.

Attention : Le jeune souhaitant participer aux Chantiers Jeunes ne doit présenter aucune contre-indication physique ou médicale.

Chantiers Jeunes 2026	Contrat d'engagement et dossier d'inscription	4	/	8
-----------------------	-----------------------------------------------	---	---	---



Article 8 : Acceptation des conditions

Les conditions d'organisation des Chantiers Jeunes explicitées précédemment sont signées par le jeune et ses parents lors de l'inscription au Chantier Jeunes et un exemplaire lui sera remis une fois sa candidature acceptée. L'inscription du jeune vaut acceptation pleine et entière de celle-ci.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation au chantier et m'engage à en respecter les termes.

Fait à DIEULOUARD, en deux exemplaires le ____/____/2026

Pour le C.C.A.S de Dieulouard,
Le Président, Henri POIRSON

Les parents,

Le Jeune,
Prénom + Nom
Mention « Lu et approuvé »

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX CHANTIERS JEUNES 2026

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse Complète : _____

Date de naissance : _____ Pointure de chaussure : _____

Téléphone portable * : _____

*Numéro de téléphone du Jeune

Adresse mail * : _____

*Adresse du Jeune

Période de travail souhaitée : (numéroter par semaine de préférence)

Du 06 au 10 juillet 2026

Du 13 au 17 juillet 2026

Du 20 au 24 juillet 2026

Motivations :

Fait à _____, le _____

Signature du (de la) Participant(e) :

Signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

***Les chantiers jeunes sont réservés à des participant(e)s âgées de 13 à 17 ans. Les candidat(e)s ayant déjà présenté une candidature l'année précédente ne seront pas admis(e)s afin de préserver et garantir l'égalité des chances de participation de tout jeune n'ayant jamais participé aux Chantiers Jeunes (sauf si les effectifs ne sont pas atteints).**

AUTORISATION PARENTALE CHANTIERS JEUNES

Chère participante, cher participant,

Afin de vous compter parmi les effectifs définitifs des Chantiers Jeunes, il est obligatoire que vos parents ou représentants légaux remplissent intégralement la présente autorisation parentale sans quoi, nous ne pourrions donner de suite favorable à votre candidature.

Nous soussigné(e)s, Monsieur*, Madame*, _____

(*Rayer la mention inutile)

Résidant* à _____

(*Indiquer l'adresse complète)

N° de téléphone des parents* : _____

(*obligatoire)

Mail des parents* : _____

(*obligatoire)

✓ **Autorisons notre fille*, notre fils* : (*Rayer la mention inutile)**

✓ **Indiquons avoir pris connaissance des conditions des chantiers et accepte les dispositions de l'article 7 du contrat d'engagement (vaut autorisation d'hospitalisation d'urgence)**

Médecin traitant : Prénom Nom Tél :

En signant :

- Nous permettons en outre à la ville de DIEULOUARD l'utilisation de la photographie de notre enfant dans le cadre pédagogique et non commercial de la promotion de ses animations
- Nous comprenons qu'en cas de perturbation ou d'indiscipline manifeste, notre enfant pourra faire l'objet d'un renvoi immédiat sans obtenir de chèques Cadeaux.

Les parents

« Lu et approuvé »

(Mention manuscrite)

A _____, le

Signatures

Chantiers Jeunes 2026	Contrat d'engagement et dossier d'inscription	8	/	8
-----------------------	-----------------------------------------------	---	---	---